

**PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET
RÉUNION ORDINAIRE du JEUDI 23 JUILLET 2015 à 20 HEURES**

Date de convocation : 16 juillet 2015

Date d'affichage : 16 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

Etaient présents :

MM. Nicolas VERGUET, Philippe PIONCHON, Pascal MARTIN, Sébastien GROS, Cédric PERONNIER, Christophe REY

Mmes. Marie-Christine BOURBON, Danièle VALLIN, Evelyne GUILLOT et Christine ELYSEE

Absents excusés : Mmes Chantal GIRIN et Maria GRAMELLE

Messieurs David ROYER, Laurent BARBE, Pascal PERROT-MINNOT

Madame Danièle VALLIN a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents : 5

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix pour les votes : 15

.....

1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du compte-rendu de la précédente séance du 18 juin 2015 et approuvé à l'unanimité.

2) - ORDRE DU JOUR de la SEANCE du 23 JUILLET 2015

- Intervention de Madame REYNAUD, chargée de mission urbanisme à la Direction Départementale des Territoires (exposé sur les différentes évolutions réglementaires et contextuelles)
- Hangar communal :
 - Décision modificative au budget / options de travaux complémentaires (toiture et bâtiment de stockage du sel de déneigement),
 - Approbation des marchés de travaux / acceptation des diverses offres retenues suite à l'ouverture des plis dans le cadre de la consultation lancée le 4 juin 2015,
 - Validation des offres pour les missions de contrôle technique de la construction et Coordination Sécurité Pour la Santé (CSPS),
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde,
- Questions diverses.

3) – DELIBERATIONS

N° 31/2015 : Rénovation d'un bâtiment en hangar communal / Validation des marchés de travaux à procédure adaptée / entreprises retenues / consultation juin 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 6 novembre 2014 portant sur l'approbation de l'avant-projet sommaire de travaux concernant la rénovation d'un bâti ancien en hangar communal, le choix du maître d'œuvre de l'opération et la demande de subvention au Département.

Il rappelle également la décision du 18 juin 2015 portant sur les travaux complémentaires de construction d'un bâtiment de stockage de sel et de l'avenant correspondant à la maîtrise d'œuvre. Il rappelle également la consultation des entreprises lancée le 4 juin dernier et donne lecture du rapport d'analyse des offres, après ouverture des plis du 8 juillet 2015.

Il propose d'attribuer les marchés aux entreprises « mieux disantes » suivantes :

Lot n° 01 – Déconstruction – Gros œuvre

Entreprise PERROUD Maçonnerie à Saint Genix-sur-Guiers (73) pour un montant total HT de 105.043, 71 € (cent cinq mille quarante trois € et soixante et onze centimes)

Lot n° 02 – Charpente – Couverture – Bardage

Entreprise BELLEMIN à Dullin (73) pour un montant total HT de 48.623, 15 € (quarante huit mille six cent vingt trois € et quinze centimes)

- *Tranche ferme : 23 491.90 € HT*
- *Option : 25 131.25 € HT*

Lot n° 03 – Menuiserie bois intérieure et extérieure

Entreprise RIBEAUD à Charavines (38) un montant total HT de 18.234, 59 € (dix huit mille deux cent trente quatre € et cinquante neuf centimes)

Lot n° 04 – Cloisons – Doublage - Plafonds – Peintures

Entreprise MILLION SARL Bourget du LAC (73) pour un montant total HT de 22.785, 25 € (vingt deux mille sept cent quatre vingt cinq € et vingt cinq centimes)

Lot

n° 05 – Carrelages Faïences

Entreprise A TOUS CARREAUX à Saint-Genix-sur-Guiers (73) pour un montant total HT de 2.777, 81 € (deux mille sept cent soixante dix sept € et quatre vingt un centimes)

Lot n° 06 – Electricité – courants faibles

Entreprise COURRIER Robert à Saint Alban de Montbel (73) pour un montant total HT de 13.584, 42 € (treize mille cinq cent quatre vingt quatre € et quarante deux centimes)

Lot n° 07 – Sanitaires – ventilation

Entreprise CV Plomberie Chauffage à Brison Saint Innocent (73) pour un montant total HT de 4.492, 27 € (quatre mille quatre cent quatre vingt douze € et vingt sept €)

Lot n° 08 – Serrurerie métallique

Entreprise CHARTREUSE METAL à Entre Deux Guiers (38) pour un montant total HT de 4.131, 00 € (quatre mille cent trente et un €)

Lot n° 09 – Portes sectionnelles

Entreprise FEA à Pontcharra (338) pour un montant total HT de 11.400, 00 € (onze mille quatre cent €)

Lot n° 10 – Terrassement - VRD

Groupement SERTP à Saint Alban Laysse (73) et SAS 3D TP NET à Belmont-Tramonet pour un montant total HT de 33.457, 76 € (trente trois mille quatre cent cinquante sept € et soixante seize centimes)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer, avec les entreprises précitées, les marchés à procédure adaptée pour les travaux de réaménagement d'un bâtiment en hangar communal,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015.

N° 32/2015 : Rénovation d'un bâtiment en hangar communal / Missions CSPS Coordination Sécurité Pour la Santé, Contrôle Technique et vérification des installations électriques.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu des propositions financières des entreprises spécialisées dans les missions de Coordination Sécurité Pour la Santé et Contrôle Technique de la construction ainsi que la vérification initiale des installations électriques pour l'opération de rénovation d'un bâtiment en hangar communal.

Il propose de retenir les propositions de l'entreprise SOCOTEC à CHAMBERY (Savoie), pour les missions suivantes :

- C.S.P.S. pour un montant HT de 2.150, 00 Euro
- Contrôle Technique un montant HT de 1.800, 00 Euro
- Vérification initiale des installations électriques pour un montant HT de 420, 00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré valide le choix de la Société SOCOTEC pour les missions précitées.

N° 33/2015 : Décision modificative au budget primitif n° 02/2015

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'affecter de nouveaux crédits à l'opération d'équipement n° 61 « atelier communal ».

Il rappelle les crédits affectés au budget 2015 pour 300.000, 00 Euro TTC sur la base d'une notice descriptive estimative sommaire de l'avant-projet du maître d'œuvre, qui a connu, depuis le vote du document budgétaire, quelques réajustements en fonction du projet définitif notamment en ce qui concerne le bâtiment du stockage de sel, la dalle du 1^{er} étage et la charpente-couverture.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Article comptable / Libellé	Recette	Dépense
2315- Immobilisation corporelle en cours / Crédits non affectés à une opération		-60.000, 00 €
2313-61 Immobilisation / construction / opération d'équipement « atelier communal »		+60.000, 00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré approuve la décision modificative n° 02 au budget 2015 comme proposée ci-dessus.

4) - DIVERS - ORDRE DU JOUR

- **Intervention de Madame REYNAUD, chargée de mission urbanisme à la Direction Départementale des Territoires – service déconcentré de l'Etat**

Madame BEUCHOT du Bureau ACT'ETUDES mandatée par la commune pour une assistance à l'élaboration de son PLU est également présente.

Madame REYNAUD projette au vidéo un document concernant l'évolution de l'urbanisme au fil du temps. Elle explique les diverses règlementations mises en œuvre au regard des conséquences positives ou négatives de l'aménagement du territoire sur les populations diverses et environnementales. Elle montre quelques réalisations judicieuses d'urbanisation et d'autres moins.

Dans le cadre des généralités contextuelles et réglementaires énoncées, elle conclue sur les dernières directives gouvernementales qui sont à prendre en compte par les élus locaux pour l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme. Elle rappelle le dernier « porter à connaissance complémentaire » du service de l'Etat précisant à la commune son obligation d'élaborer le PLU Belmontois en tenant compte des dernières lois sur le logement et sur l'environnement. Elle rappelle également la prise en compte du document supra-communal, le SCOT, élaboré dans les mêmes conditions mais à l'échelle de l'Avant Pays Savoyard et approuvé récemment. Celui-ci donne une évolution avisée de la population sur notre secteur.

Aussi, Mesdames REYNAUD et BEUCHOT confirment que ces directives font que le document propre au territoire de Belmont-Tramonet ne peut être réalisé sans des décisions importantes et notamment celle de déclassement de terrain. Les terrains qui resteront disponibles à la construction devront correspondre en surface à l'évolution de la population d'ici à dix ans (durée moyenne d'un PLU). Sachant également qu'aujourd'hui pour les permis d'aménager la surface moyenne de terrain pour un habitat individuel est de 500m².

- **Hangar communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dossier de demande de subvention déposé en fin d'année 2014, dans le cadre des aides du Département (FDEC). Il confirme l'attribution d'une subvention de 46.000, 00 Euro.

- **Plan Communal de Sauvegarde et Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs**

Benjamin PERROT-MINNOT a présenté les documents PCS et DICRIM à la commission concernée et aux membres du bureau présents jeudi dernier.

Il reviendra courant septembre les présenter dans le détail à l'ensemble du conseil.

Il convient dès à présent de transmettre le PCS au service de l'Etat pour avis et information. Celui-ci se présente en plusieurs petits livrets et également un livret condensé qui sera mis disposition du public.

Quant au DICRIM, document d'information sur les risques naturels, technologiques... destiné à la population, il est distribué ce jour à l'assemblée et sera diffusé prochainement à la population.

5) - QUESTIONS DIVERSES

- **Commission urbanisme**

Une réunion de rentrée est fixée au Jeudi 17 septembre 2015 à 19 heures 30.

- **CCAS**

Une réunion de rentrée est fixée au 31 août 2015 à 20 heures pour la préparation du voyage du samedi 12 septembre 2015.

- **SIVU Scolaire de Montbel**

Une réunion de rentrée est fixée le jeudi 10 septembre 2015 à 19 heures 30.

- **Eglise**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux du peintre et précise que le raccordement ERDF de l'édifice est prévu pour fin juillet.

- **Syndicat des eaux et SICTOM**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les rapports annuels de ces établissements peuvent être consultés en Mairie. Il précise que celui du SICTOM a été transmis par mail à l'ensemble des élus.
